



Commission Départementale des Activités Sportives

Section JEUNES

Procès-Verbal n° 5

Réunion du : **Jeudi 14 octobre 2021**

Présidence : **M. Guy BOUCHON**

Délégué du C.D. : **M. Jean Paul RUIZ**

Secrétaire : **M. Jean Claude ALEXIS**

Présents : **Mme Laurence BERNARDINI**
MM. Bernard BIAVA - Hervé EDLER – Lucien MANGEMATIN –
Yvan MASSOLO – Alain REVELLO - Albert ROBAA – Blaise SASSO

Assiste à la réunion : **M. André VITIELLO (Secrétaire Général)**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



ORDRE DU JOUR

- Saison 2021/2022
- Traitement du courrier
 - Informations
 - Matches en retard

INFORMATIONS

CHAMPIONNAT

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour effectuer les poules en catégorie jeunes.

La Commission des activités sportives a décidé, avec l'accord du Comité de Directeur, que les championnats avec des poules à 8 équipes se joueraient en deux phases par match aller/retour.

La 2ème phase sera constituée d'une poule des 4 équipes les mieux classées pour déterminer l'accession à la division supérieure, et d'une poule des 4 équipes pour déterminer l'équipe qui sera reléguée en division inférieure.

En cas de 2 poules à 8 dans même division, il sera procédé à un match de barrage sur terrain neutre entre les premiers de chaque poule pour connaître le champion de la division et les deux derniers de chaque poule pour connaître l'équipe finissant dernière

En Catégorie U14D3

IL a été constitué une poule à 11 équipes pour la 1ère phase avec match aller uniquement
Et une poule à 6 équipes avec match aller/retour.

La Commission a fait ces poules géographiquement pour éviter de trop longs déplacements.

A la fin de la 1ère phase les deux premiers de chaque poule accéderont en D2



Compte tenu des circonstances actuelles, beaucoup de clubs se sont retrouvés en difficulté pour établir leurs licences de joueurs dans les délais impartis.

Nous avons décidé d'accorder certains reports de matches pour la première journée de championnat. Ces matches devront impérativement se jouer dès les premières dates libre de compétition.

FORFAIT GENERAL

U16 D2 : ST TROPEZ-LA BAIE. Amende financière de 122 €.

CORRESPONDANCE

LE BEAUSSET : demande l'engagement d'une équipe U 15 en D3.

Les poules étant constituées sans exempt. La Commission ne peut accéder à votre demande.

LA LONDE : demande le report du match en U 18 D1 contre ASPTT TOULON du 16/10/2021 pour motif de manque d'éducateur. Il est rappelé que le manque d'éducateur n'est pas un motif recevable pour un report d'un match. En conséquence, La Commission dit match à jouer le 16/10/2021

RACING FC TOULON : demande le report du match en U 19 D1 Poule A contre St CYR du 16/10/2021 au 20/11/2021 pour motif de manque d'indisponibilité de terrain. La Commission dit match à jouer le 20/11/2021.

LE MUJ : demande le report du match en U 18D2 contre St TROPEZ/LA BAIE du 16/10/2021 pour motif : manque de licences. La Commission ne peut accéder à votre demande. et dit match à jouer le 16/10/2021

ROQUEBRUNE : demande le report du match en U 19 D1 Poule B contre US LE VAL S/ISSOLE du 17/10/2021 au 21/10/2021. Sans motif et manque d'accord du VAL/ISSOLE. La Commission dit match à jouer le 17/10/2021.



MATCHS EN RETARD A JOUER

Le 20 OCTOBRE 2021

U19 D1 Poule A :

RACING FC TOULON / ST CYR du 17/10/2021

Le 23 OCTOBRE 2021

U16 D2 Poule B

VIDAUBAN / LE MUY du 03/10/2021

U17 D1

ROQUEBRUNE / LORGUES du 10/10/2021

Le 24 OCTOBRE 2021

U14 D3 Poule A :

CARNOULES / SC TOULON 3 du 03/10/2021

RIANS / US VAL ISSOLE du 03/10/2021

U14 D3 Poule B :

FC LA SEYNE / LE REVEST du 03/10/2021

U15 D2 :

SIX FOURS LE BRUSC / LA LONDE du 03/10/2021

U15 D3 Poule A :

BESSE SPORT / SC TOULON du 03.10.2021

CŒUR DU VAR / BRIGNOLES du 03/10/2021

Poule B

LE LAVANDOU-BORMES / PUGET du 03/10/2021

U18 D2

LE MUY / STE MAXIME du 03/10/2021

Le 30 OCTOBRE 2021

U15 D2

FC LA SEYNE / LA CADIÈRE du 03/10/2021



Le 31 OCTOBRE 2021

U19 D1 Poule B

HYERES FC / CARQUEIRANNE LA CRAU du 03/10/2021

U17 D2

LE LUC / SC NANS du 03/10/2021

LE 7 NOVEMBRE 2021

U 18 D1

CUERS PIERREFEU / SC TOULON du 02/10/2021

LE 21 NOVEMBRE 2021

U19 D1 Poule A

OLLIOULES / BELGENTIER du 03/10/2021

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} Rappel

U 16 D2 Poule A :

CUERS/PIERREFEU – PIVOTTE/SERINETTE du 02/10/2021 (52974.1)

U 16 D2 Poule B :

LA LONDE – SC DRAGUIGNAN du 10/10/2021 (52674.1)

U 15 D1 Poule A :

AS BRIGNOLES - USAM du 02/10/2021 (52561.1)

U 15 D3 Poule A :

ASPTT TOULON 1- OLLIOULES U.S 1 du 03/10/2021 (52803.1)

U 14 D3 Poule A :

LE MUY - RIANES du 03/10/2021 (51819.1)

BELGENTIER- ROQUEBRUNE du 02/10/2021 (51815.1)

SC TOULON - LE PRADET du 10/10/2021 (51821.1)

Prochaine réunion

Jeudi 21 Octobre 2021

Le Président : Guy BOUCHON

Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ

Le Secrétaire : Jean Claude ALEXIS